



CANAL 2013

20-23 mars 2013 - Agropolis, Montpellier

Circulation et appropriation des normes et des modèles de l'action locale

Entre norme locale et système terroir

Bilan d'une expérience mexicaine

Thierry LINCK

Laboratoire de recherche sur le développement de l'élevage

Linck@corte.inra.fr

La norme locale : entre savoir technique et savoir relationnel

Une définition large de la norme locale :

l'ensemble des connaissances et des valeurs, le bilan des expériences, les croyances, les représentations et les mythes intégrés dans des trames cognitives partagées qui permettent à un groupe social de se situer dans le temps, par rapport à lui-même et vis-à-vis de son environnement naturel, économique et politique.

Une mémoire collective :

- qui « fait patrimoine » et donc structure le groupe social qui l'a produite et qui la mobilise,

Une ressource construite:

- ancrée dans le passé,
- gérée au quotidien,
- mobilisée dans la construction des choix collectifs,
- un moyen incontournable qui permet aux individus et au groupe de se projeter dans l'avenir.

Entre norme locale et système terroir

Une ressource collective ?

Une approche dynamique de l'appropriation collective

- Toute appropriation repose sur un **principe d'exclusion**
- L'appropriation collective se différencie de l'appropriation individuelle par la diversité de ses formes et de ses modalités :

Modalité de distribution au sein du groupe détenteur de capacités à nommer, s'identifier, accéder, aménager, gérer, tirer profit, transmettre...

Un fil conducteur :

Sur quels dispositifs repose cette distribution (contingente) de capacités ?

- ➔ Sur des règles formelles ou tacites,
- ➔ Sur des représentations, des croyances, des valeurs...
- ➔ Sur des accords techniques

Notre hypothèse : le rapport technique est constitutif de la norme locale

les savoirs techniques et relationnels relèvent d'une même mémoire collective que structurent des trames cognitives partagées

Entre norme locale et système terroir

San Felipe : une communauté indienne, un système productif en transition

Située au cœur de la Meseta Tarasca, dans l'extrémité occidentale de l'axe néo-volcanique.

Environ 2000 familles, 2200 hectares de terres cultivables et à peu près autant d'Unités de Gros Bétail (bovins et équidés).

Régime foncier : « communauté agraire », les labours donnés en usufruit, transactions foncières admises au sein de la communauté. Le reste constitue un « fonds commun » (terres d'usage collectif).

L'ouverture sur le marché national :

- Exploitation des forêts : fourniture de traverses de chemin de fer au début du XX^e siècle,
- Ouverture d'une route dans les années trente.

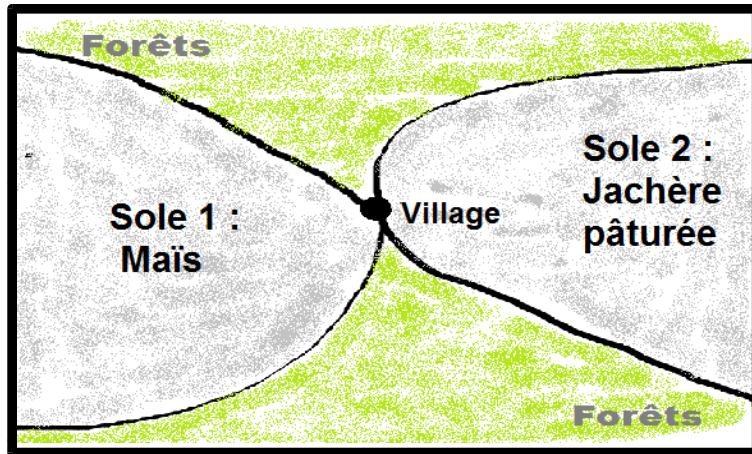
La démarche : considérer la communauté et son finage comme un « atelier collectif » : accent sur l'organisation du travail, sur les flux entre unités de production, incidence sur les recompositions de la norme locale.

Entre norme locale et système terroir

L'atelier collectif

Le finage :

- Des versants abrupts, des forêts de résineux
- Le *plano*, un vaste plateau relativement uniforme, des sols fragiles constitués de cendres volcaniques.



- Au cœur du *plano*, la communauté villageoise.

- De part et d'autre, deux soles alternativement vouées à la culture du maïs et mises en repos. La sole en jachère, en libre accès, constitue l'unique espace fourrager de la communauté. L'incidence du vol de bétail ne permet pas les parcours forestiers.

Le système productif :

Il est structuré autour de trois activités :

- La culture du maïs (assolement biennal)
- l'élevage,
- L'exploitation des forêts

Entre norme locale et système terroir

La sole cultivée : des interactions fortes entre savoirs techniques et savoirs relationnels

Un parcellaire éclaté : de nombreuses parcelles réparties sur les deux soles.

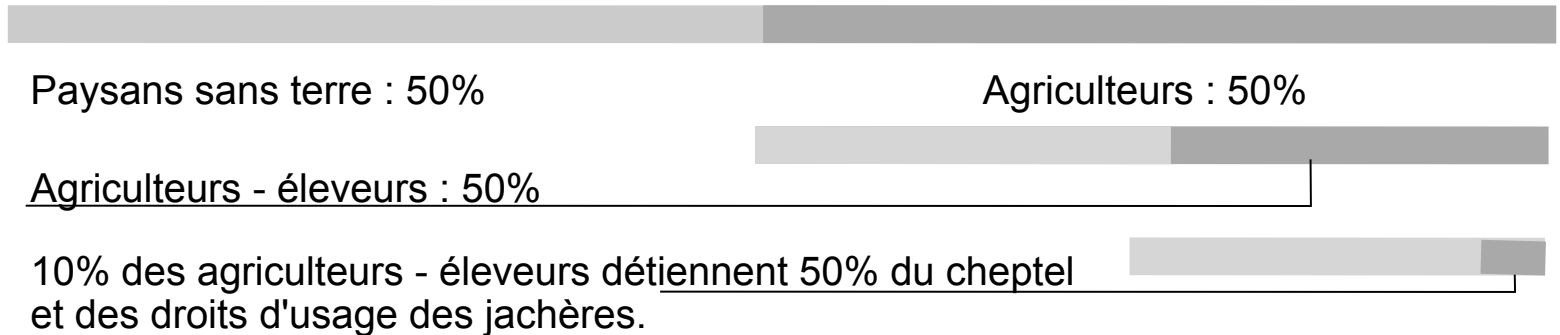
Une préparation des sols uniforme et entièrement mécanisée.

- ➔ Pas de clôtures : la localisation des parcelles est pour partie fonction de la distance entre chaque sillon et entre chaque pied de maïs.
- ➔ Des calendriers de culture et des itinéraires techniques uniformes,
- ➔ Usage exclusif de variétés traditionnelles,
- ➔ Une densité de semis faible (15 000 pieds/ha ; 90 000 en station),
- ➔ Une intégration partielle et incohérente du changement technique : 105 unités d'azote par hectare (crédits de campagne) sans prise en compte de la mise en repos des terres et de la faible densité des semis.
- ➔ Une fois la récolte achevée, les cultivateurs perdent tous leurs droits sur leurs parcelles

Entre norme locale et système terroir

Les bases de l'organisation du travail

Selon la situation du chef de famille :



Le bétail constitue un facteur de discrimination bien plus significatif que la terre.

A la différence des cultures, l'élevage est peu exigeant en travail. La taille des troupeaux joue positivement sur la maîtrise des approvisionnements fourragers. A San Felipe, L'espace fourrager est saturé. Le libre accès aux jachères a entraîné une surcharge qui obère les performances globales du système productif et celles des exploitations contraintes de se spécialiser dans la culture du maïs.

Entre norme locale et système terroir

L'élevage, pôle d'accumulation du système productif

L'absence de restriction d'accès aux jachères est constitutive de la norme locale : c'est l'expression d'un choix collectif (*de facto* assumé par tous) qui associe savoirs relationnels et savoirs techniques.

La concurrence joue à l'avantage des propriétaires de grands troupeaux : ils sont mieux armés pour intégrer leurs pertes et peuvent compléter leurs animaux avec du fourrage acheté. L'élevage constitue donc un pôle d'accumulation. Il joue à deux niveaux :

- Il produit un surplus significatif ;
- Il constitue le vecteur d'un processus d'accaparement d'une ressource collective : les jachères.

L'élevage peut être placé au cœur d'une dynamique d'exclusion. L'accaparement des jachères prive les agriculteurs de la possibilité de diversifier leurs activités et leurs sources de revenus et leur interdit de valoriser les synergies qui lient traditionnellement culture du maïs et élevage.

Où sont les synergies entre culture et élevage ?

Les deux activités sont complémentaires :

- Elles ne sont pas soumises aux mêmes contraintes (calendriers de travail, cycles biologiques...),
- Leur association permet de diversifier les sources de revenu,
- L'élevage est source de fertilité et d'énergie,
- Les résidus de culture sont utilisés pour alimenter le bétail,
- Le piétinement des animaux permet de préserver les réserves hydriques du sol,
- L'élevage facilite le contrôle des adventices....

Ces synergies ne jouent que marginalement à l'échelle des unités de production (la plupart n'ont pas de bétail).

Elles jouent, mais de façon biaisée et amoindrie, à l'échelle du système productif.

La surcharge des jachères expose les sols à l'érosion éolienne et pluviale.

Entre norme locale et système terroir

Déprise agricole et pression sur les forêts

Une agriculture fragilisée...

- Par la perte des revenus liés à l'élevage,
- Par la nécessité de louer un attelage,
- Par les difficultés à valoriser les sous-produits des cultures (écrêtage du maïs, chaumes et adventices).

Une agriculture en déprise...

- Diminution des sarclages (moins de contrôle des adventices, risques de verse),
- Désherbages manuels négligés.

Une aggravation des pressions sur la forêt...

- Première source de revenu pour la majorité des villageois,
- Les *taladores hormigas*,
- Une contrainte technique opportune : l'interdiction des tronçonneuses et des scies à ruban permettent de contenir les pressions sur la forêt.

Entre solidarités villageoises...

L'absence de restrictions d'usage n'est pas une fatalité : les paysans de San Felipe savent s'organiser, construire et assumer des règles...

- La programmation des récoltes permet d'ouvrir progressivement la sole cultivée,
- Le non respect de la programmation est sévèrement sanctionné,
- La réalisation des récoltes donne lieu à des échanges de travail et au recours à de la main-d'œuvre saisonnière : tous les villageois peuvent constituer des réserves de maïs.

Sur une échelle plus large,

- La récolte scelle provisoirement l'abandon des droits individuels sur les parcelles,
- le départ des animaux annonce le début de la campagne et impose à tous un même calendrier... et les mêmes itinéraires techniques.

Entre norme locale et système terroir

... rapports de pouvoir...

Le libre accès aux jachères ne résulte donc pas d'une défaillance de l'ordre communautaire : elle est constitutive de la norme locale. C'est, de fait, l'expression d'un choix collectif fondé à la fois sur un rapport de force et sur un rapport tactique.

- Les éleveurs sont des notables locaux qui dominent les instances politiques de la communauté. Ils renforcent leur emprise sur les instances décisionnelles à mesure que s'accroît leur prospérité et leur capacité à s'impliquer dans les célébrations religieuses et festives.
- Ils sont en situation de détourner à leur avantage un principe de base de la tradition communautaire : le libre accès de tous les membres de la communauté aux ressources communes. L'absence de réglementation de l'accès au parcours peut ainsi être posée en corollaire -et donc comme contrepartie- du libre accès à la forêt... dont dépend la majorité des villageois.

... et division sociale du travail

L'accaparement des jachères donne tout son sens à l'organisation du travail qui structure le système productif.

- L'agriculture définit les cadres de l'organisation de l'espace et des activités productives. Elle remplit une double fonction : produire les grains destinés à l'alimentation des hommes et du fourrage pour l'élevage.
- L'élevage constitue le pôle dominant du système : il domine l'organisation du travail à l'échelle de la communauté et concentre les fonctions d'accumulation.
- La prospérité des éleveurs dépend du monopole qu'ils détiennent sur l'accès aux disponibilités fourragères qui ne sont elles-mêmes que le fruit d'un travail non rémunéré fourni par les agriculteurs. Les chaumes de maïs et les adventices sont en effet le produit des efforts et des engrais qu'ils ont appliqué dans leurs parcelles et dont la valeur est bien supérieure à celle des services fournis par l'élevage.
- L'exploitation des forêts peut, enfin, être considérée comme une activité refuge, un pôle de régulation qui permet de palier -provisoirement- les effets de la déprise agricole et de la croissance démographique.

Norme locale et politiques publiques

Les politiques publiques mises en œuvre au Mexique durant les années quatre-vingts visaient une « modernisation » rapide de l'agriculture pluviale. Elles ont mobilisé des moyens considérables : crédits de campagne à taux réels négatifs, gagés sur les rendements attendus ; intrants subventionnés, etc. Les paysans de San Felipe n'ont pas laissé passer l'occasion... sans pour autant modifier substantiellement leurs itinéraires techniques.

En 1983, une entreprise semi publique s'est donné pour objectif de réaliser une campagne de blé d'hiver sur les terres en jachère en promettant aux communautés partenaires la moitié des récoltes. Une quarantaine ont accepté l'arrangement. Mais le contrat validé en assemblées générales ne pouvait pas supplanter la norme locale. Les terres concédées ont été clôturées et emblavées avant d'être, quelques semaines plus tard, envahies par les animaux. Le bilan de l'expérience est éloquent : au terme de la campagne, l'entreprise a réalisé moins de 5% des objectifs qu'elle s'était fixé.

Entre norme locale et système terroir

Pour aller plus loin...

- San Felipe : un système productif en transition :
- L'ouverture sur le marché
- De la déprise agricole à la concentration foncière
- L'évolution des rapports de pouvoir
- Un avenir incertain
- une spécificité mexicaine : le régime foncier : des finages généralement compacts.

Systeme productif, systeme socio-technique

Systeme productif :

- le rapport à la ressource
- le rapport au marché
- une organisation du travail

Systeme socio-technique :

- un accent sur les interaction entre savoirs technique et savoirs relationnels,
- une démarche plus qu'une catégorie d'analyse : la notion peut s'appliquer à différentes échelles.

Systeme terroir :

« agencement de ressources et de pratiques cohérent aux échelles d'un territoire, d'une communauté rurale et des temporalités qu'imposent la mise en œuvre des apprentissages et la domestication des cycles biologiques qui cadrent le rapport à la nature. »

Entre norme locale et systeme terroir

Au cœur du système-terroir : le paysan

L'individualisme agraire en question

Quelle place pour la communauté paysanne ?

- simple société d'inter-connaissance
- Garantie collective des redevance
- les approches culturelles, politiques, juridiques...
- quelles fonctions économiques ?

C'est bien l'organisation du travail qui, mieux qu'une référence à la notion de « société d'inter-connaissance », marque véritablement la spécificité de la communauté paysanne et permet de la situer dans son histoire et de la reconnaître en tant que communauté de destin. Dès lors, le paysan ne peut pas être reconnu en tant que simple membre d'une communauté locale : il doit être défini en tant qu'acteur impliqué dans cette organisation « paysanne » du travail.

Vers un nouveau concept d'agriculture :

L'agroécologie : de la renaissance rurale à la renaissance paysanne

Entre norme locale et système terroir